



Harcèlement société de recouvrement

Par **roni85**, le **25/04/2016 à 20:24**

Bonjour,rnrnJe subis actuellement une pression d'un service de recouvrement mandaté par SFR (contentia) qui me demande de régler une dette concernant un contrat mobile. Or tous mes contrats SFR ont été résiliés en juin 2015. J'ai payé les mensualités dues et SFR m'a même remboursé une somme concernant un contrat non respecté. Je pensais ne plus avoir à faire à eux, mais Contentia m'a relancé il y a 3 semaines, appel téléphonique, sms et lettre simple, me sommant de payer, sinon cela finirait au tribunal.rnrnLa semaine passée, j'ai reçu toujours en lettre simple, une lettre d'un cabinet d'huissiers officiant à Dunkerque (je précise que j'habite en Vendée) DOCO & Associés, société civile professionnelle, mon dossier leur a été transmis par Contentia. "Dernier avis avant traitement judiciaire" Je dois payer impérativement la somme due soit 119 € avant le 25 avril, dans le cas contraire une procédure judiciaire avec des frais élevés pour moi sera mise en place et ils me menacent même de saisir mon véhicule, mes comptes bancaires et mes revenus. rnrnJe ne sais plus quoi faire... Merci de me dire si je dois prendre au sérieux cette lettre et ces harcèlements injustifiés.

Par **Tisuisse**, le **26/04/2016 à 09:23**

Bonjour,rnrnLisez d'abord les dossiers en en-tête de ce forum, relatifs aux officines de recouvrement.rnrnEn attendant, sachez que ces officines s'octroient bien des pouvoirs qu'elles n'ont pas. De toute façon, les huissiers ne peuvent rien entreprendre en l'absence d'un titre exécutoire et ce titre exécutoire ne saurait être émis, dans votre cas, en dehors d'un juge et il appartiendra au créancier de prouver sa créance, ce qui est loin d'être le cas.rnrnPour tous les courriers simples, vous n'en tenez pas compte. Si vous recevez une LR, vous répondez par LR en exigeant copie du titre exécutoire ET copie du contrat que vous, vous auriez signé avec eux. Si vous recevez des appels téléphoniques à ce sujet, vous les informez que vous

enregistrez l'appel et que vous n'hésitez pas, s'ils renouvellent, à déposer plainte pour extorsion de fonds et escroquerie. En général, cela suffit à les arrêter.

Par **roni85**, le **26/04/2016 à 21:41**

Bonsoir Tisuisse,rnrnMerci pour votre réponse, je me sens moins seule face à ce problème. rnrnAvant d'écrire mon message j'avais auparavant lu plusieurs commentaires similaires et bien entendu, vos post concernant ces fameuses officines de recouvrement et leur façon plus que douteuse d'agir, user de pouvoirs qu'ils n'ont pas !rnrnCe que je ne comprends pas, c'est pourquoi la justice, la vraie ne fait rien pour les contrer et les attaquer, car ce sont des gens qui n'ont aucun scrupule, escrocs et frauduleux qui abusent de leur pseudo pouvoir pour faire peur aux gens...rnrnPour ma part, en plus d'écrire ici, j'ai signalé mon problème à UFC Que Choisir et j'ai porté plainte à l'AFFUT. rnrnProchaine étape, si je suis encore harcelée, je ferai ce que vous m'avez dit et je ne pense pas en rester là : plainte à la gendarmerie pour abus de pouvoir, extorsion de fonds et escroquerie, ainsi qu'un courrier au Procureur de la République pour signaler leurs méthodes peu conventionnelles et illicites.

Par **roni85**, le **26/07/2016 à 18:14**

bonjour, me voilà de retour. Je pensais être tranquille après presque 3 mois de silence, mais me voilà de nouveau poursuivie, cette fois-ci par une SCP d'huissiers dans le 53 et j'habite en Vendée. Une lettre simple de mise en demeure reçue il y a 10 jours me demandant de payer pour le 22/07 par internet sur huissiersplus.com. Même jour un sms du 38656 me demandant de les rappeler au plus vite. Même sms hier soir et aujourd'hui un appel "d'eux" sur mon fixe et mon portable. La dite SCP existe bien, mais le numéro donné par tél et par sms n'est pas répertorié et n'est pas celle de leur étude ? Bien entendu, je fais encore la sourde oreille, suite aux lectures des différents dossiers sur le forum du même sujet, mais cela s'arrêtera t-il un jour ?

Par **chaber**, le **26/07/2016 à 18:34**

bonjourrnrn[citation]Depuis le 1er janvier 2015, les huissiers de justice ont une compétence territoriale élargie au ressort des tribunaux de grande instance du département de leur lieu d'exercice.[/citation]extrait du site ci-dessousrnrn<http://www.huissier-justice.fr/qui-est-il-127.aspx>rnrnEventuellement vous déposez plainte auprès de la CNIL pour harcèlement téléphonique

Par **roni85**, le **26/07/2016 à 18:41**

merci Chaber pour la réponse, j'avais lu cela il y a peu, mais plus de 240 kms nous séparent en terme de compétence territoriale cela fait beaucoup...